

CORONAVIRUS / COVID-19

Caen, le 9 mars 2020

Mesures prises après le dépistage positif au coronavirus de 6 personnes sur la commune de Biéville-Beuville.

Dimanche 8 mars 2020, un premier cas confirmé de COVID-19 a été diagnostiqué sur une habitante de Biéville-Beuville.

Dès confirmation, l'Agence régionale de santé de Normandie a engagé des investigations, en lien avec la Cellule régionale de Santé publique France et le CHU de Caen. Cette étude des cas contacts (personnes ayant été en contact rapproché avec la personne diagnostiquée) a permis de révéler 5 autres cas positif au coronavirus COVID-19.

Les 6 personnes concernées ont toutes participé à la même activité. La circulation du virus est donc à l'heure actuelle retracée .

Ces 6 personnes sont confinées à domicile et leur état de santé n'est pas jugé préoccupant.

L'ARS va engager une étude épidémiologique pour mesurer la circulation du virus. Dans l'attente des résultats de cette enquête épidémiologique et par principe de précaution, le préfet du Calvados en lien avec la directrice générale de l'Agence régionale de santé de Normandie ainsi que la rectrice de l'académie de Normandie a décidé de prendre les mesures suivantes par arrêté préfectoral du lundi 9 mars 2020 :

- Interdiction des rassemblements de plus de 50 personnes
- Fermeture de certains établissements recevant du public (Annexe 1 de l'arrêté préfectoral)
- Dont le groupe scolaire de la commune de Biéville-Beuville (élémentaire et maternelle) soit : 359 élèves et 27 adultes répartis dans 14 classes.

Un dispositif de continuité des apprentissages sera assuré par l'Education nationale pour tous les élèves de l'école dans le cadre des mesures nationales. Les modalités de mises en œuvre seront communiquées aux parents dans les meilleurs délais.

Les parents souhaitant avoir des informations peuvent contacter la cellule d'information et d'écoute de la Direction départementale des services de l'Éducation nationale au 02 31 45 95 00 (de 7h30 à 12h30 et de 13h à 17h30).

Pour toute question concernant le COVID-19, contacter le numéro vert national : 0800 130 000

En cas de signes d'infection respiratoire (fièvre, toux, difficultés respiratoires) : ne vous rendez pas chez votre médecin traitant ou aux urgences, contactez le 15.

Évitez de fréquenter des lieux où se trouvent des personnes fragiles (hôpitaux, maternités, structures d'hébergement pour personnes âgées...).